

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**  
**SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC**  
**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dossier n° 50-2026	Règlement budgétaire et financier - Adoption
Dossier n° 51-2026	Compte financier unique (CFU) 2025
Dossier n° 52-2026	Affectation des résultats au budget primitif 2026
Dossier n° 53-2026	Budget primitif 2026 – Budget principal et budget annexe Halte nautique
Dossier n° 54-2026	Budget principal – Actualisation du tableau des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Dossier n° 55-2026	Taxes directes locales – Taux 2026
Dossier n° 56-2026	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2027
Dossier n° 57-2026	Retrait de décisions relatives à la fiscalité professionnelle
Dossier n° 58-2026	Fonds de solidarité pour le logement (GIP/FSL) – Participation 2026
Dossier n° 59-2026	Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
Dossier n° 60-2026	Travaux de rénovation du sol sportif du gymnase de la Plaine des Sports La Garosse – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde
Dossier n° 61-2026	Commissions municipales – Désignations
Dossier n° 62-2026	Commission communale des impôts directs - Renouvellement
Dossier n° 63-2026	Formation des élus – Règlement
	Décisions du maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Règlement budgétaire et financier - Adoption**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) par le conseil municipal lors de sa séance du 2 octobre 2023 ;

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 ;

Vu le renouvellement du conseil municipal à l'issue du scrutin du 22 mars 2026 et l'installation du nouveau conseil municipal le 29 mars 2026 ;

Considérant que conseil municipal sortant a procédé au DOB sans adopter son budget avant le scrutin des élections municipales ;

Considérant que le RBF ne s'applique que jusqu'à l'adoption de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_50-BF

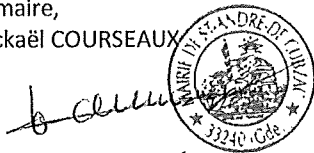
S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier (RBF), dans les mêmes termes que celui adopté lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2023.

Il est précisé que :

- Les références au compte administratif et au compte de gestion ont été remplacées par le compte financier unique ;
- Le contenu de ce document, joint à la présente délibération, pourra si besoin être révisé ultérieurement.

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hélène Richet', written in a cursive style.

D – 2026/51

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC  
8 place Raoul Larche  
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MIEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHET

**OBJET : Compte financier unique (CFU) 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 voix contre (Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA, MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HLLLAIRET, DESRAMÉ, CHARRIER), adopte le compte financier unique (CFU) 2025.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisations de l'exercice 2025	6 395 583,97 €	5 958 095,48 €	10 494 183,69 €	13 056 842,61 €	16 889 767,66 €	19 014 938,09 €
Report de l'exercice antérieur	3 760 788,46 €	0,00 €	0,00 €	2 597 720,46 €	3 760 788,46 €	2 597 720,46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>10 156 372,43 €</b>	<b>5 958 095,48 €</b>	<b>10 494 183,69 €</b>	<b>15 654 563,07 €</b>	<b>20 650 556,12 €</b>	<b>21 612 658,55 €</b>
Résultat de clôture	-4 198 276,95 €	0,00 €	0,00 €	5 160 379,38 €	0,00 €	962 102,43 €
Restes à réaliser 2025	401 601,60 €	855 095,32 €	0,00 €	0,00 €	401 601,60 €	855 095,32 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 557 974,03 €</b>	<b>6 813 190,80 €</b>	<b>10 494 183,69 €</b>	<b>15 654 563,07 €</b>	<b>21 052 157,72 €</b>	<b>22 467 753,87 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-3 744 783,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 160 379,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 415 596,15 €</b>

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_51-BF

SLO

**BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE (HT)**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisations de l'exercice 2025	6 822,33 €	13 341,46 €	16 135,89 €	16 055,65 €	22 958,22 €	29 397,11 €
Report de l'exercice antérieur	0,00 €	31 535,49 €	0,00 €	2 225,84 €	0,00 €	33 761,33 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 822,33 €</b>	<b>44 876,95 €</b>	<b>16 135,89 €</b>	<b>18 281,49 €</b>	<b>22 958,22 €</b>	<b>63 158,44 €</b>
Résultat de clôture	0,00 €	38 054,62 €	0,00 €	2 145,60 €	0,00 €	40 200,22 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 822,33 €</b>	<b>44 876,95 €</b>	<b>16 135,89 €</b>	<b>18 281,49 €</b>	<b>22 958,22 €</b>	<b>63 158,44 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 054,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 145,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 200,22 €</b>

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC  
8 place Raoul Larche  
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2026/52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Affectation des résultats au budget primitif 2026**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement 2025

6 395 583,97 €

Recettes d'investissement 2025

5 958 095,48 €

**Soit un déficit de l'exercice 2025 de :**

**-437 488,49 €**

**Déficit antérieur cumulé à N-1**

**-3 760 788,46 €**

**Montant à reprendre au compte 001 de l'exercice N+1 (BP 2026) :**

**-4 198 276,95 €**

Restes à réaliser 2025 en dépenses

401 601,60 €

Restes à réaliser 2025 en recettes

855 095,32 €

**Résultat cumulé avec les restes à réaliser :**

**-3 744 783,23 €**

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement 2025

10 494 183,69 €

Recettes de fonctionnement 2025

13 056 842,61 €

**Soit un excédent de l'exercice 2025 de :**

**2 562 658,92 €**

**Excédent antérieur cumulé à N-1**

**2 597 720,46 €**

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

**5 160 379,38 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_52-BF

S'LO

**Il est proposé au conseil municipal les affectations suivantes :**

1/ Résorption obligatoire du déficit d'investissement, après restes à réaliser (1068) :	3 744 783,23 €
<b>Supplément disponible :</b>	1 415 596,15 €
2/ Affectation libre en réserve d'investissement (1068) :	0,00 €
<b>Supplément disponible :</b>	
3/ Affectation en diminution des charges de fonctionnement :	1 415 596,15 €

**Inscriptions au budget primitif 2026 :**

Total à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement :	4 198 276,95 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement :	3 744 783,23 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement :	1 415 596,15 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement :	401 601,60 €
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement :	855 095,32 €

**BUDGET ANNEXE SPIC HALTE NAUTIQUE**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement 2025	6 822,33 €
Recettes d'investissement 2025	13 341,46 €
<b>Soit un résultat de l'exercice 2025 de :</b>	<b>6 519,13 €</b>
<b>Résultat antérieur cumulé à N-1 :</b>	<b>31 535,49 €</b>
<b>Montant à reprendre au compte 001 de l'exercice N+1 (BP 2026) :</b>	<b>38 054,62 €</b>
Restes à réaliser 2025 en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser 2025 en recettes	0,00 €
<b>Résultat cumulé avec les restes à réaliser :</b>	<b>38 054,62 €</b>

**Section d'exploitation**

Dépenses d'exploitation 2025	16 135,89 €
Recettes d'exploitation 2025	16 055,65 €
<b>Soit un résultat de l'exercice 2025 de :</b>	<b>-80,24 €</b>
<b>Excédent antérieur cumulé à N-1 :</b>	<b>2 225,84 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter :</b>	<b>2 145,60 €</b>

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_52-BF

SLOW

**Il est proposé au conseil municipal les affectations suivantes :**


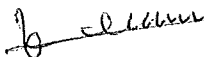
1/ Résorption obligatoire du déficit d'investissement, après restes à réaliser (1068) :	0,00 €
<b>Supplément disponible :</b>	<b>2 145,60 €</b>
2/ Affectation libre en réserve d'investissement (1068) :	0,00 €
<b>Supplément disponible :</b>	<b>0,00 €</b>
3/ Affectation en diminution des charges de fonctionnement (002) :	2 145,60 €

**Inscriptions au budget primitif 2026 :**

Total à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement :	<b>38 054,62 €</b>
Total à inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement :	<b>0,00 €</b>
Total à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement :	<b>0,00 €</b>
Total à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement :	<b>2 145,60 €</b>
Total à inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement :	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement :	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement :	<b>0,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2025 au budget principal et au budget annexe halte nautique 2026 tels que proposées.

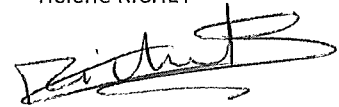
Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESSÉ – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHET

**OBJET : Budget principal – Actualisation du tableau des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu le bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement réalisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour 7 abstentions (Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA, MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HLLLAIRET, DESRAMÉ), décide :

- de clôturer les autorisations de programme créées pour la consolidation du quai du port de Plagne et le réaménagement du quartier de Terrefort ;
- d'annuler l'autorisation de programme créée pour l'extension du skate-park ;
- d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programme : la sécurisation du site du Château Lacaussade et la rénovation thermique de l'école Pierre Dufour ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_54-DE

*S'LO*

- de réviser les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les programmes en cours, comme indiqué dans le tableau ci-joint ;
- d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des montants indiqués dans ce nouveau tableau des AP-CP.

Pour rappel :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget primitif ne tient compte que des CP de l'année correspondante.

Le maire,  
Mickaël COURSEAU

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Taxes directes locales – Taux 2026**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies et suivants ;

Vu l'état n° 1259 dit « état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 voix contre (Mmes BANSET, PELONG, SARRAILLA, MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HLLAIRET, DESRAMÉ,) et 1 abstention (M. CHARRIER), décide de maintenir les taux communaux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	41,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	60,47 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	12,81 %

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

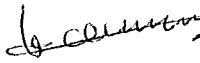
ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_55-DE

SLO

Monsieur le maire est chargé :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2027**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6, L.2333-13 à L.2333-15 et R.2333-10 à R.2333-17 ;

Vu le code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L.454-39 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu l'article 100 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 apportant des modifications à la procédure d'application de la TLPE à partir de l'année de taxation 2022 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 1987 et du 14 mai 2018 instituant la TLPE ;

Vu le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 0,9 %) et l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2027 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA, MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ), décide :

- de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> ;
- de fixer les tarifs d'application de la TLPE sur le territoire communal pour l'année 2027, comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_56-DE

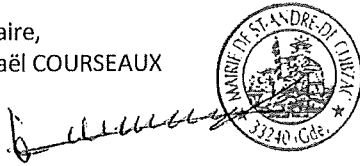
S'LO

Dispositifs publicitaires	en € / m <sup>2</sup>
<b>Enseignes</b>	
Surface > 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>	19,10
Surface > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	38,10
Surface > 50 m <sup>2</sup>	76,30
<b>Affichage (publicités et pré-enseignes) non numérique</b>	
Surface ≤ 50 m <sup>2</sup>	19,10
Surface > 50 m <sup>2</sup>	38,10
<b>Affichage (publicités et pré-enseignes) numérique</b>	
Surface ≤ 50 m <sup>2</sup>	57,20
Surface > 50 m <sup>2</sup>	114,30

- de donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Il est précisé que la recette sera inscrite au compte 73174 du budget principal.

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



La secrétaire,  
Hélène RICHEL

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Fait à Saint-André-de-Cubzac,  
Le 29 AVR. 2026

D – 2026/57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHET

**OBJET : Retrait de décisions relatives à la fiscalité professionnelle**

Vu la délibération du conseil municipal du 30 novembre 1984 décidant de l'exonération temporaire de taxe professionnelle pour les entreprises industrielles, les entreprises de recherche scientifique et technique, les services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 janvier 1989 décidant de l'exonération temporaire de taxe professionnelle pour les entreprises dans le cadre de l'aménagement du territoire et dans le cas de créations d'entreprises ;


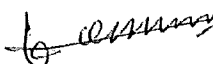
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Cubzaguais, en date du 13 décembre 2000, adoptant le principe de la taxe professionnelle unique sur le territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, conformément à ses statuts ;

Considérant que l'instauration par la communauté de communes d'une fiscalité professionnelle unique a eu pour conséquence de rendre les délibérations du conseil municipal susvisées inopérantes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retire les délibérations du conseil municipal du 30 novembre 1984 et du 16 janvier 1989 instaurant des exonérations de taxe professionnelle.

Monsieur le maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX

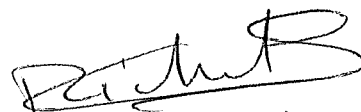


POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



D – 2026/58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAIN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Fonds de solidarité pour le logement (GIP/FSL) – Participation 2026**

La loi n° 2004-809 (article 65) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié au département la responsabilité du FSL et la prise en charge des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone.

Pour les communes adhérentes au dispositif, la participation pour 2026 est fixée comme suit :


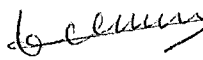
- 0,42 € par habitant pour le fonds logement
- 0,20 € par habitant pour le fonds énergie

**Population totale officielle (source INSEE) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 12 776 habitants**

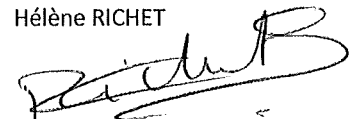
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à :

- signer la convention financière avec le groupement d'intérêt public chargé de gérer les fonds d'aides aux impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- procéder au mandatement des participations communales suivantes :
  - o 5 365,92 € pour le fonds logement
  - o 2 555,20 € pour le fonds énergie

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



La secrétaire,  
Hélène RICHEL



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Considérant que la collectivité doit pouvoir justifier auprès de la Trésorerie (Service de Gestion Comptable) de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ;

Monsieur le maire propose de lister les dépenses communales à inscrire au compte 6232 comme suit:

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées commandés pour l'organisation de manifestations, inaugurations, animations et cérémonies diverses ;
- Le règlement des factures de sociétés ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements de la vie communale ;
- Les frais de repas (élus, agents et personnalités extérieures) pris à l'occasion de réunions avec divers partenaires ou collaborateurs de la collectivité ;
- Les denrées et petites fournitures commandées à l'occasion de réunions ou ateliers participatifs.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026


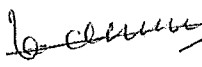
Publié le

ID : 033-213303662-20260430-D\_2026\_59-DE

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget primitif.

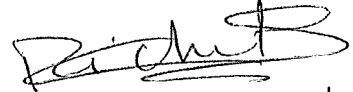
Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



D – 2026/60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHEL

**OBJET : Travaux de rénovation du sol sportif du gymnase de la Plaine des Sports La Garosse – Demande de subvention au conseil départemental de la Gironde**

Construit en 1978, le gymnase de La Garosse, malgré un entretien régulier, présente des signes de vétusté et nécessite des travaux de rénovation.

Ce gymnase est principalement utilisé par les élèves du collège La Garosse pour les activités liées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pendant le temps scolaire ainsi que pour la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS. La plage horaire réservée aux élèves du collège s'étend du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Il est envisagé de procéder à la rénovation du sol du gymnase de la Garosse par la réalisation de travaux de dépose du sol existant et pose d'un nouveau revêtement sportif. Ces travaux, d'une durée prévisionnelle de deux mois, sont estimés à 43 583,45 € HT par les services techniques de la Commune.

La Plaine des Sports La Garosse étant mise à disposition du collège La Garosse, qui y assure les cours d'éducation physique et sportive, le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement des travaux à hauteur de 50% du coût hors taxes des dépenses, plafonnées à 500 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Gironde, dans le cadre des travaux de rénovation du sol sportif du gymnase de la plaine des sports La Garosse, mis à disposition des élèves du collège La Garosse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_60-DE

SLOW


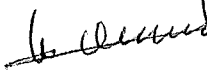
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
<b>Gymnase de la Garosse :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· Dépose du sol sportif existant</li><li>· Revêtement sportif</li></ul>	8 294,13 € 35 289,32 €	<b>Conseil départemental</b>	<b>21 791,72€</b>
		Autofinancement	21 791,73 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>43 583,45€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 583,45€</b>

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise monsieur le maire à déposer auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention dans le cadre des travaux de rénovation du sol sportif du gymnase de la plaine des sports La Garosse ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise monsieur le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX

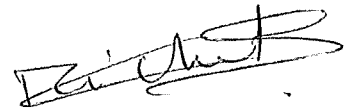


POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHET

**OBJET : Commissions municipales – Désignations**

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions, constituées librement, représentent des instances de débat et de préparation des décisions du conseil. Commissions d'étude, elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant seul compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune. Elles peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chaque liste doit être représentée par au moins un de ses membres dans chaque commission. Les effectifs des commissions sont librement fixés par le conseil municipal. Leurs règles de fonctionnement ne sont déterminées par aucune disposition législative ou réglementaire.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou aux présentations. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Le maire est président de droit des commissions municipales. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- que ces commissions auront un caractère permanent sur la durée du mandat ;
- de former 10 commissions municipales de 10 membres chacune dont le maire, chargées d'étudier les questions relatives aux domaines ci-après indiqués :

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste, monsieur le maire en a donné lecture et les nominations ont pris effet immédiatement.

Désignation	Compétences	Membres	
		Majorité	Oppositions
1 – Finances	Finances	Mickaël COURSEAUX Michel ARNAUD Mathieu CAILLAUD Julie COLIN Yann HERBER Yann LUPRICE Jean-Louis TABUSTEAU	Pierre LE CAMUS Julien KERMAGORET  Vincent CHARRIER
2 – Urbanisme durable et habitat	Urbanisme, aménagement urbain, action foncière	Mickaël COURSEAUX Pauline ANDRÉ Angélique BARESE Marie-Claire BORRELLY Nathalie DE CHECCHI Stéphane PINSTON Daniel THEBAULT	Lindsay BANSET Jean-François DESRAMÉ  Vincent CHARRIER
3 – Transition sociale et environnementale	Bâtiments municipaux, installations sportives, aménagements paysagers, entretien écologique des espaces verts, développement des mobilités actives	Mickaël COURSEAUX Pauline ANDRÉ Julie COLIN Laurence PEROU Vincent POUX Jean-Louis TABUSTEAU Aurore TRELAÛN	Pierre LE CAMUS Dimitri HILLAIRET  Vincent CHARRIER
4 – Communication et services numériques	Communication, Signalétique, publications municipales	Mickaël COURSEAUX Mathieu GROS Laurence PEROU Vincent POUX Sabrina SANTOS Thierry TOURNADE Aurore TRELAÛN	Jean-François DESRAMÉ Dimitri HILLAIRET  Vincent CHARRIER
5- Environnement urbain et qualité de vie	Voirie, réseaux, propreté de l'espace public, cimetière, Halte nautique, marchés hebdomadaires et commerces	Mickaël COURSEAUX Michel ARNAUD Angélique BARESE Nathalie DE CHECCHI Laurence PEROU Hélène RICHET Pascal SERIZIER	Julien KERMAGORET Vanessa PELONG  Vincent CHARRIER

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

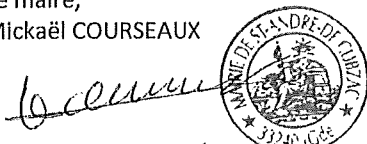
Publié le

ID : 033-213303662-20260430-D\_2026\_61-DE

S'LO

6- Engagement et coopérations associatives (hors associations caritatives et sportives)	Animation de la vie associative, politique d'appui et d'accompagnement, relations et communication avec les associations (hors associations caritatives et sportives)	Mickaël COURSEAUX Michel ARNAUD Sarah-Emmanuelle GACHET Yann HERBER Yann LUPRICE Georges MIEYEVILLE Jean-Louis TABUSTEAU	Vanessa PELONG Aude SARRAILLA  Vincent CHARRIER
7- Bien vivre, égalité, solidarités locales et pouvoir d'achat	Affaires sociales, logement social, actions en direction des personnes âgées, liées à la promotion de la santé et à la lutte contre les violences intrafamiliales, relations avec les associations caritatives	Mickaël COURSEAUX Marie-Claire BORRELLY Mathieu CAILLAUD Sarah-Emmanuelle GACHET Stéphane PINSTON Pascal SERIZIER Aurore TRELAÛN	Aude SARRAILLA Julien KERMAGORET  Vincent CHARRIER
8- Culture et éducation populaire	Culture, éducation artistique et culturelle, histoire locale et patrimoine, dénomination des voiries, sites et bâtiments de la commune, animations et manifestations locales	Mickaël COURSEAUX Pascale AYMAT Marie-Claire BORRELLY Yann HERBER Georges MIEYEVILLE Thierry TOURNADE Aurore VALETTE	Pierre LE CAMUS Lindsay BANSERET  Vincent CHARRIER
9- Enfance et jeunesse	Affaires scolaires, périscolaires, et extrascolaires, transports scolaires, frigos partagés, citoyenneté et égalité des chances, conseil municipal des jeunes	Mickaël COURSEAUX Angélique BARESE Julie COLIN Georges MIEYEVILLE Thierry TOURNADE Aurore TRELAÛN Aurore VALETTE	Vanessa PELONG Aude SARRAILLA  Vincent CHARRIER
10- Sports, manifestations sportives, relations avec les associations sportives	Sports, manifestations sportives, relations avec les associations sportives	Mickaël COURSEAUX Mathieu CAILLAUD Sarah-Emmanuelle GACHET Mathieu GROS Yann LUPRICE Daniel THEBAULT Aurore VALETTE	Dimitri HILLAIRET Lindsay BANSERET  Vincent CHARRIER

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Héléne RICHEL – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE

Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Héléne RICHEL

**OBJET : Commission communale des impôts directs – Renouvellement**

L'article 1650 du code général des impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée pour les communes de plus de 2000 habitants, du maire ou de son adjoint délégué, président, et de huit commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les huit commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de proposer seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. CHARRIER) et 7 abstentions (Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA, MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HLLAIRET, DESRAMÉ) décide de soumettre la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

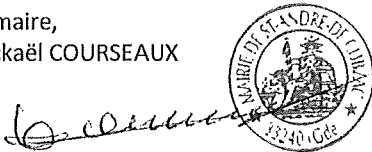
Publié le

ID : 033-213303662-20260429-D\_2026\_62-DE

SLOW

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Madame Véronique RABAUD 880 chemin de Cabarieu	Monsieur Florion GUILLAUD 9 rue des Meuniers
Madame Cécile MARQUAIS 1960 chemin du Pas de Monac	Madame Danielle MORAGUES 9 rue Dubourdiou
Madame Clémentine BOUILLARD 33 allée de la Garosse	Madame Véronique LAVAUD 40 chemin du Gymnase – Bâtiment A
Monsieur Edmond FRUHINSHOLZ 325 chemin de Peyrelebade	Monsieur André CARTIN 34 rue Robillard
Monsieur Gaël MILLOT-CORRE 725 chemin du Plantier	Monsieur Philippe BINCTEUX 11 rue du Collège
Monsieur Stéphane CLAVEL 21 rue du Commandant Cousteau	Monsieur François LEBLEU-BATAILLEY 2 chemin de la Cale du Centre
Madame Émilie BRIGHEN 260 route du Bouilh	Madame Françoise TRIJEAU 130 chemin de Badebec
Monsieur Dominique MESTREGUILHEM 63 rue Hubert de l'Isle	Monsieur François LETOURNEAU 185 route de Bourg
Monsieur Claude GRENET 31 rue Jean Jaurès	Madame Maria LOPEZ 3 passage des Lilas
Monsieur Philippe CHARBONNEAU 630 route de Salignac	Monsieur Jean-Jacques MARTIN 1045 route de Saint Romain
Monsieur Christophe LEGENDRE 54 chemin de Perret	Monsieur Jean-François AYMAT 105 chemin de Terrefort
Monsieur Guy BABIN 16 rue Jacques Brel	Monsieur Michel COLLIN 1995 chemin de la Rousse
Monsieur Philippe BEAUVILLIER 815 chemin de Gombaud	Madame Maïté MALLET 195 rue Nationale
Madame Catherine JARRY-CHADOIN 425 chemin de Romefort	Madame Émilie VALLEJO 7 chemin du Granger
Madame Cécile DE TAFFIN 360 chemin de Peyrot	Madame Laurence SELLE 14 passage des Lilas
Madame Delphine QUITTEREL 2 rue des Moulins	Monsieur Frank CLOCHE 8 allée des Pêcheurs

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Fait à Saint-André-de-Cubzac,  
Le 29 AVR. 2026

La secrétaire,  
Hélène RICHET

D – 2026/63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 30

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU, Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Madame Angélique BARESE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Marie-Claire BORRELLY, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX  
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Georges MEYEVILLE  
Madame Sabrina SANTOS, procuration à madame Pauline ANDRÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène RICHET

**OBJET : Formation des élus – Règlement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-12 et suivants instituant un droit à la formation des élus adaptée à leurs fonctions ;


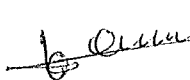
Vu les dispositions de l'article L 2123-12 alinéa 2 qui précisent que le conseil municipal doit, dans les trois mois qui suivent son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminer les orientations et crédits ouverts à ce titre ;

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe un cadre pour l'application du droit à la formation des élus de la collectivité, par l'adoption d'un règlement de formation (document joint) comprenant 8 articles ;
- détermine les thèmes ou orientations prioritaires de la formation des élus, comme suit :
  - o la vie municipale (missions communales, relations avec partenaires institutionnels et associatifs, ...)
  - o le statut juridique de l'élu local
  - o l'environnement - l'urbanisme - l'aménagement du territoire
  - o les finances et la fiscalité territoriale
  - o la communication territoriale et le développement personnel de l'élu

Le maire,  
Mickaël COURSEAUX



La secrétaire,  
Hélène RICHET



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Fait à Saint-André-de-Cubzac,  
Le 29 AVR. 2026

## Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 001-2026 du 30 mars 2026 de reconduire le marché à bons de commandes de fourniture de signalisations horizontales, notifié le 24 juin 2025, à l'entreprise SIGNAUX GIROD domiciliée 881 route des Fontaines à MOREZ (39401), pour la première fois du 24 juin 2026 au 23 juin 2027.

Décision n° 002-2026 du 30 mars 2026 de reconduire le marché à bons de commandes de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot 1 : habillement pour les agents des services techniques, notifié le 16 juin 2025, à l'entreprise XO SECURITE domiciliée 1-3 Avenue Jean Alfonsea à FLOIRAC (33270), pour la première fois du 16 juin 2026 au 15 juin 2027.

Décision n° 003-2026 du 30 mars 2026 de reconduire le marché à bons de commandes de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot 2 : habillement pour les agents des écoles, notifié le 16 juin 2025, à l'entreprise ECHOPPE domiciliée rue Blanchi à BORDEAUX (33028), pour la première fois du 16 juin 2026 au 15 juin 2027.

Décision n° 004-2026 du 31 mars 2026 de signer l'avenant n°7 du lot n°1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024, à l'entreprise COLAS, domiciliée 26 cours Bacalan à BLAYE (33390). Il a pour objet de prendre acte de la nécessité de rajouter des prix nouveaux au marché. L'avenant n'a pas d'incidence directe sur le montant total du marché.

Décision n° 005-2026 du 02 avril 2026 de délivrer une concession pour trente ans, en cave-urne 1m<sup>2</sup>, au cimetière communal pour la période du 02/04/2026 au 01/04/2056. La concession n° 65631 est accordée moyennant la somme de 77.00 € (soixante-dix-sept euros).

Décision n° 006-2026 du 07 avril 2026 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m<sup>2</sup>, au cimetière communal pour la période du 07/04/2026 au 06/04/2056. La concession n° 65632 est accordée moyennant la somme de 294,00 € (soixante-dix-sept euros).

Décision n° 007-2026 du 09 avril 2026 de reconduire le marché à bons de commandes de fourniture et livraison de livres scolaires et de documents audiovisuels – lot n°1 « CD section adulte et jeunesse », notifié le 05 mai 2025, à l'entreprise RDM VIDEO SA, domiciliée 125-127 boulevard Gambetta à SANNOIS (95110), pour la première fois du 05 mai 2026 au 04 mai 2027.

Décision n° 008-2026 du 09 avril 2026 de reconduire le marché relatif à l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport de la Commune – lot n°2 « composts et mulchs », notifié le 01 mars 2024 à l'entreprise LA GRANDE JAUGUE, domiciliée 27 rue Alessandro Volta à MERIGNAC (33700), pour la deuxième et dernière fois du 16 juin 2026 au 15 juin 2027.

Décision n° 009-2026 du 09 avril 2026 de signer l'avenant n°1 au lot n°1 « CD section adulte et jeunesse » au marché de fourniture et de livraison de livres scolaires et de documents audiovisuels, notifié le 05 mai 2025, à l'entreprise RDM VIDEO SA, domiciliée 125-127 boulevard Gambetta à SANNOIS (95110). Il a pour objet de prendre acte de la suppression du montant minimal annuel des commandes. La commune s'engage désormais sur un montant annuel maximal de 3 000 € HT.

Décision n° 010-2026 du 13 avril 2026 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m<sup>2</sup>, au cimetière communal pour la période du 13/04/2026 au 12/04/2056. La concession n° 65633 est accordée moyennant la somme de 294,00 € (soixante-dix-sept euros).

Décision n° 011-2026 du 13 avril 2026 d'attribuer le marché de fourniture de végétaux – lot n°3 « plantes annuelles et bisannuelles » à l'entreprise SCEA SIMIER, domiciliée 3 rue du Cher à FAVEROLLES SUR CHER (41400). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 1 fois sur décision expresse de la Commune. La Commune s'engage sur un minimum de commandes de 2 500 € HT par an et un maximum de 8 000 € HT.